



**DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE**

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 MARS 2026**

Date de convocation :
06 mars 2026

Nombre de membres :
En exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5
Votants : 5
Pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Étaient présents :
*Madame LAGARDE ;
Messieurs ERBS, LAURENT, JULIEN, TANTÔT.*

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :
Messieurs DUPREZ et PASTEUR.

Étaient absents :
*Madame WARGNIER,
Monsieur FLAVIGNY.*

Monsieur TANTÔT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent (du vendredi 27 février 2026)
- Compte de Gestion 2025
- Compte Administratif 2025
- Affectation du résultat
- Questions diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17h30.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 27 février 2026 transmis par mail le 06 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2025

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Résultats budgétaires de l'exercice

23900 - NOUVION-VINGRE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	70 282,71	221 096,83	291 379,54
Titres de recette émis (b)	35 240,28	112 010,49	147 250,77
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	35 240,28	112 010,49	147 250,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	70 282,71	221 096,83	291 379,54
Mandats émis (f)	65 689,34	133 716,94	199 406,28
Annulations de mandats (g)		39,21	39,21
Dépenses nettes (h = f - g)	65 689,34	133 677,73	199 367,07
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	30 449,06	21 667,24	52 116,30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Sous la présidence du doyen d'âge, Marc LAURENT, conseiller municipal, le Compte Administratif 2025 est présenté aux conseillers, il s'établit ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES
	Section d'investissement			
		A	133 677,73	G 112 010,49
		B	65 689,34	H 35 240,28
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+
	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I 125 793,48
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J 42 955,91
				(si déficit) (si excédent)
	TOTAL EXERCICE (realisations + reports N-1)	= A + B + C + D		= G + H + I + J 316 000,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K 237 803,97
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L 78 196,19
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L 316 000,16

Vu la réunion de la Conseil Municipal du 27 février 2026,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses présentées paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Hors la présence du Maire, le Conseil Municipal **approuve** le Compte Administratif du budget communal 2025.

Voté à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir entendu les chiffres d'exécution de l'exercice 2025, le Conseil Municipal constate que les comptes font apparaître les résultats suivants :

en Fonctionnement :

	Résultats de l'exercice	- 21 667.24€
	Résultat antérieur (002)	+ 125 793.48€
R 002	RESULTAT CUMULÉ	+ 104 126.24€

en Investissement :

	Résultat de l'exercice	- 30 449.06€
	Résultat antérieur (001)	+ 42 955.91€
R 001	RESULTAT CUMULE (1)	+ 12 506.85€

Restes à réaliser :

En dépenses (2)	0€
En recettes (3)	0€

BESOIN DE FINANCEMENT (1-2+3)	0€
-------------------------------	----

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau.

Le Conseil Municipal décide donc d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

R 001 – Résultat d'investissement reporté : + 104 126.24€

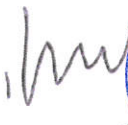
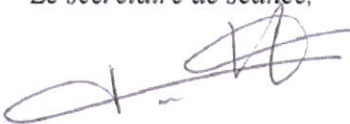
R 002 – Résultat de Fonctionnement reporté : + 12 506.85€

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

<i>Le Maire,</i>		<i>Le secrétaire de séance,</i>
		
<i>Pierre ERBS.</i>		<i>Jean-Luc TANTÔT.</i>